

Informations municipales

Conseil municipal du 12 avril 2022 : compte administratif et salle polyvalente

Après **compte rendu des actes**, le Conseil approuve le **compte de gestion 2021** dressé par le Receveur-percepteur municipal ainsi que le **compte administratif 2021** qui présente, en Fonctionnement un résultat positif de 963 793.71 € et en Investissement un résultat négatif de 329 439.66 € ainsi que 128 288.33 € de restes à réaliser en dépenses. La clôture de l'exercice 2021 s'établit avec un résultat de clôture excédentaire de 5 033 481.64 € en Fonctionnement et un résultat de clôture excédentaire de 82 788.27 € en Investissement.

Le Conseil **affecte les résultats** de l'exercice 2021 ● investissement, ligne 1068-01 1 579 099,40 € ● ligne 001 211 076,60 € ● fonctionnement ligne 002 3 454 382,24 € avant d'approuver une **décision modificative** qui établit l'équilibre de la section de fonctionnement à 6 711 182.00 € et celui de la section d'investissement à 2 180 676.00 €.

Le Conseil rembourse des **frais de déplacement** effectués en mars sur la problématique des risques industriels majeurs dans la cadre d'AMARIS (Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs) et du CSPRT (Conseil Supérieur pour représenter la commune dans le cadre des instances précitées et de prévoir le remboursement des frais cités de la Prévention des Risques Technologiques) avant de donner mandat spécial à l'adjoint en charge

Le Conseil ajoute des observations sur des cheminements à faire évoluer dans le cadre de la **modification n°3 du pluh** puis approuve la convention avec la Métropole relative à **l'instruction** demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols

Enfin, il renouvelle son autorisation concernant la signature du marché global de performance énergétique de la **salle polyvalente** suite à la mise au point du marché, effectuée ces 4 derniers mois et donne son accord au dépôt des autorisations de construire nécessaires à la réalisation du projet

LA MAIRIE VOUS INFORME

Elections – rappel ! Dimanche 24 avril

Le lieu de vote est au gymnase scolaire et les bureaux de vote sont ouverts de 8 à 19h. La carte d'électeur n'est pas obligatoire, en revanche, vous devrez vous munir d'une pièce permettant de justifier de votre identité (liste sur le site de la mairie – rubrique actualités)



Commission culture et cérémonie : commémoration du 8 mai 1945

Elle se tiendra à 9h30 sur la place du village en présence des anciens combattants, de l'Harmonie de l'Ozon, des enfants et élus. La cérémonie est suivie par un moment convivial offert par la municipalité à la Verchère. Le Président et le bureau des ANCIENS COMBATTANTS vous invitent à venir nombreux honorer la mémoire des enfants de la commune, morts aux combats pour notre liberté



Commission cadre de vie et sécurité, les zones 20 et les zones bleues

La commission cadre de vie vous rappelle que 2 rues de la commune sont en zone 20 : la rue de la Charrière et très prochainement, la rue de la République

Une zone 20, qu'est-ce que c'est ? C'est une rue qui donne priorité aux piétons et c'est pour cela que la vitesse y est limitée à 20 km/h

Rue de la Charrière : les voitures y roulent de plus en plus vite alors que depuis 15 ans cette rue est une "zone de rencontre" limitée à 20 km/h où le piéton est prioritaire. La municipalité veut que le mode de déplacement doux soit privilégié, se fasse en toute sécurité et que nos enfants puissent aller à l'école à pied. La commission sensibilise également les riverains au stationnement dans cette rue. Lorsque les emplacements ne sont pas respectés, cela empêche l'accès aux habitations mais pose aussi un problème de sécurité et d'accès aux véhicules de secours, de propreté (et l'hiver de salage et déneigement). Les véhicules sans chauffeur au volant recevront une amende forfaitaire de 1ère classe soit 35€.



Rue de La République : cette rue, jusque-là limitée à 30 km/h passera en zone 20 à compter du mois de mai pour y apaiser la circulation et privilégier les piétons qui se rendent dans les commerces. Des travaux auront lieu la semaine du 25 avril pour matérialiser ce changement.

Zones bleues : A Solaize, la réglementation zone bleue s'applique place de la mairie et face au 121 rue de Chantabeau. Votre véhicule peut y être stationné maximum 1 h tous les jours de 8 à 12h et 14 à 19h, sauf week-end et jours fériés. Elle s'applique aussi pour 20 minutes route du Pilon au droit des commerces de la rue du bleu. Enfin, près des écoles, elle limite le stationnement à 1h30 les seuls jours scolaires de 6h30 à 18h30.

L'objectif ? Eviter les voitures ventouses pour donner plus de stationnement aux usagers et aux clients des commerces aux moments où ils en ont le plus besoin. L'avantage ? Conserver du stationnement gratuit sur les espaces publics. Des panneaux repèrent la zone bleue et les places concernées sont signalées au sol.

Le fonctionnement est simple : posez votre disque en indiquant l'heure d'arrivée. Vous pouvez vous le procurer auprès de libraires, magasins d'articles automobiles, supermarchés, station-service, ... et aussi en mairie. La non utilisation du disque est sanctionnée par une amende forfaitaire de 35 €

Commission transition écologique : collecte des bacs gris du nouveau dès le 16 mai

Le service de collecte a constaté que la quantité des ordures ménagères résiduelles (bacs gris) a fortement diminué à Solaize. Pour optimiser le service et réduire les déchets, la fréquence de collecte va changer à partir du lundi 16 mai. Elle passera dorénavant à 2 collectes par semaine : le mardi pour les ordures ménagères (bac gris) et le jeudi pour les emballages et les papiers (bac de tri). Vous recevrez dans vos boîtes aux lettres un guide du tri et la brochure pour obtenir un composteur individuel gratuit. Plus d'info sur le compostage : <https://www.grandyon.com/services/je-composte-mes-dechets.html>

Informations des associations

Stages de qi gong du dimanche matin

Un dimanche par mois, dynamisez votre énergie, de 9h30 à 11h30, salle de la Verchère, avec le Qi Gong du Shotokan-club Solaize. Accessible à tous, ce stage mensuel permettra de travailler votre énergie à des fins de bien-être et de santé. Participation : 10 €. **Prochaines dates :** Dimanche 15 mai 2022 : Énergie du Feu (Coeur et intestin grêle) Dimanche 19 juin 2022 : Tonification de l'été Tenue souple, bouteille d'eau et bonne humeur !

Ludothèque ! reprise et recherche de bénévoles

La ludothèque de Solaize a repris ses permanences aux heures habituelles tous les mercredis, et les vendredis et samedis des semaines paires. Elle accueille les familles de Solaize et des communes environnantes, la crèche, certaines classes de l'école et le Mas de Révolat de Feyzin.

Une équipe de bénévoles, dynamique et impliquée, se dévoue à faire partager de bons moments aux adhérents de notre association. Pour pouvoir assurer toutes les permanences, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé(e). Sans aucune obligation d'engagement, vous pouvez venir assister à un moment convivial à Ludo'sol pour découvrir l'association et voir si elle répond à vos attentes. Contactez-nous au **06 10 36 01 10** ou **06 62 64 78 05**

Informations des particuliers

- Perdu veste en laine verte adulte tricotée main fin Mars rue des Chenevis/Chantabeau. Récompense à la personne qui me la rapportera. Merci de me contacter au 04 78 02 72 69.

